

Initiatives ministérielles

oeuvre et de la réalisation du plein emploi. Cette proposition soulève de très sérieuses questions.

Premièrement, l'expérience a prouvé sans l'ombre d'un doute que les gouvernements, de par leur nature même, sont incapables de prévoir la capacité économique d'un marché libre. Leurs tentatives à cet égard n'ont donné qu'un genre d'économie planifiée. Je suis certaine que nous sommes tous au courant des résultats obtenus dans d'autres pays qui ont eu recours à de telles stratégies.

Au lieu de demander au gouvernement d'être omniscient comme le propose ce projet de loi, il serait préférable d'accroître les ressources du secteur privé, car c'est lui qui a le plus à perdre. D'autres pays ont compris que les décisions économiques ne doivent pas être centrées sur des décrets périodiques venant d'une bureaucratie trop distante. Ce genre de démarche descendante ne ferait qu'enlever des emplois aux Canadiens en étouffant les initiatives et en créant des obstacles.

Nous avons besoin de politiques gouvernementales qui favorisent la concurrence et le choix, ce qui susciterait l'efficacité et l'ingéniosité, créant ainsi plus d'activité sur le marché et, par conséquent, plus d'emplois. Le gouvernement aurait avantage à être plus accessible. Les Canadiens veulent plus de responsabilités personnelles et moins de dépendance à l'égard du gouvernement, dépendance qui leur est malheureusement imposée.

Le plan proposé dans le projet de loi cherche à faire le contraire. Tous les Canadiens capables et désireux de travailler devraient pouvoir trouver un emploi convenable, mais cela ne peut se faire que lorsqu'on laisse l'argent du pays entre les mains des entrepreneurs, des investisseurs et des gens d'affaires au lieu de le leur retirer pour le faire dépenser par les bureaucrates, les politiciens et les bénéficiaires de subventions.

L'article 6 du projet de loi énumère 22 mesures réglementaires, protectionnistes ou liées aux dépenses, dont les auteurs du projet de loi espèrent qu'elles assureront le plein emploi. La plus inquiétante de toutes prévoit l'étude de l'institution éventuelle d'un ministère du Plein emploi ayant notamment pour mandat de réaliser le plein emploi. Il est presque incroyable qu'on propose encore, au moment où notre crise budgétaire se fait de plus en plus menaçante, des mesures entraînant une augmentation des dépenses publiques et, partant, un fardeau fiscal accru.

D'autres de ces mesures auraient pour effet de fermer la porte aux médicaments canadiens et de limiter nos marchés aux importations. La réalisation de ce plan exigerait également la création d'un réseau complexe de nouveaux organismes pour mettre les mesures à exécution.

Je trouve fascinant de constater que le projet de loi ne dit pas d'où viendraient les fonds nécessaires pour atteindre ces objectifs. Voilà bien un des meilleurs moyens pour courir au désastre. Nous devons au contraire renforcer la coopération entre l'entreprise, l'État et le mouvement syndical pour assurer un développement écologiquement durable et élaborer des programmes de formation capables de répondre aux véritables besoins de l'industrie, tâcher d'alléger le fardeau fiscal et de réformer la fiscalité.

Le Parti réformiste préconise un programme général de réduction, et non d'augmentation, des dépenses publiques afin de

réduire les taux d'imposition, les coûts d'exploitation du monde des affaires et le coût de la vie en général. Il nous faut contenir fermement le déficit et la dette tout en réformant le régime fiscal afin d'établir des règles du jeu équitables grâce auxquelles les initiatives privées pourront stimuler l'économie.

À cette fin, nous tâcherons de faire adopter un régime fiscal simple, visible et uniforme, et je me réjouis de voir que le député d'en face, l'orateur précédent, le préconise également. La confiance des investisseurs et des consommateurs dans une économie de marché est liée directement au coût de participation. On devrait laisser les Canadiens dépenser comme bon leur semble l'argent qu'ils ont durement gagné, au lieu de l'utiliser pour financer d'innombrables programmes gouvernementaux.

• (1200)

En conclusion, le projet de loi C-209 me semble être un autre effort en vue d'instaurer une économie planifiée qui, historiquement, n'a jamais réussi à atteindre ses objectifs. Ce projet de loi ne permet pas à la société d'harnacher l'initiative individuelle. Il crée des structures et de la dépendance en matière de commerce extérieur, de profit . . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je souhaite cordialement la bienvenue à tous mes collègues de tous les partis, de retour pour une sorte de rentrée scolaire.

Que nos ancêtres soient arrivés par bateau à Montréal ou par avion à Vancouver, nous sommes pour la plupart des immigrants. Évidemment, il y avait des gens au Canada bien avant que n'y arrivent des bateaux et des avions. Mais de tout temps, le Canada a représenté une terre d'espoir pour ceux qui voulaient entreprendre une nouvelle vie. Une terre d'espoir pour de nouveaux rêves, pour de nouvelles aspirations et pour l'avenir.

Mais aujourd'hui, le ciel de cette terre s'est quelque peu assombri. Des criminels ont mis à profit un programme d'immigration fondé sur des valeurs comme le travail, l'espoir, la confiance et la justice. Les agissements d'un petit groupe poussent les Canadiens à remettre en question les mérites mêmes d'un programme qui a été si important pour l'édification de notre nation. Les actions de quelques-uns ont terni la réputation d'un grand nombre.